

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 18 décembre 2020	N° 2020-509

Convocation du 11 décembre 2020

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCHINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI
M. Nicolas FLORIAN à M. Patrick BOBET
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
Mme Eva MILLIER à M. Gwénaél LAMARQUE
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE de 14h30 à 16h20
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON à partir de 15h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Nadia SAADI de 10h30 à 11h
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h10
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 16h
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 15h30
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Kévin SUBRENAT à partir de 15h10
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT à partir de 15h
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESCHINA à partir de 15h30
M. Olivier CAZAUX à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 14h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h
M. Didier CUGY à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 15h30
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h45
M. Stéphane GOMOT à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h30
Mme Fabienne HELBIG à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 11h
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 15h55
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 15h25
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h40
Mme Nadia SAADI à Mme Delphine JAMET à partir de 16h20
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 12h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 18 décembre 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVF	N° 2020-509

Congrès et expositions de Bordeaux - Aide à l'immobilier d'entreprises - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Congrès et expositions de Bordeaux (CEB) est un opérateur économique majeur en matière de tourisme d'affaires sur la Métropole bordelaise.

Il est titulaire, depuis le 3 décembre 2012 et pour une durée de 15 ans, d'une convention d'exploitation octroyée par la Société bordelaise des équipements publics d'expositions et de congrès (SBEPEC), pour le Parc des expositions, le Palais des congrès et le Hangar 14.

CEB structure son activité autour de deux grands pôles : l'accueil de manifestations et la production et l'organisation d'événements, réalisés dans 4 grands sites : les trois exploités dans le cadre du contrat avec la SBEPEC et le centre de congrès de la cité mondiale.

A travers son activité (chaque année, près de 300 évènements professionnels et grand public, une dizaine d'évènements thématiques en lien avec les filières régionales, 900 000 participants et visiteurs) CEB contribue largement à l'attractivité du territoire métropolitain et au développement des entreprises. Les retombées annuelles indirectes du secteur sont ainsi évaluées entre 500 et 650 Millions d'euros.

Or, le marché du tourisme d'affaires, qui draine des grands rassemblements, a été particulièrement impacté par la crise sanitaire Covid19, avec l'interdiction de manifestations avant le 1^{er} septembre 2020 et l'obligation de réduction de la jauge de certains évènements reportés. De plus, de fortes incertitudes pèsent sur la durée de ces difficultés et sur les perspectives de reprise à terme, l'absence de visibilité entraînant une perte de confiance des organisateurs.

De fait, pour un budget prévisionnel 2020 basé initialement sur un chiffre d'affaires de 38,2M€ et un résultat excédentaire de 2,4M€, l'exercice devrait s'achever sur un chiffre d'affaires de 8,8M€ et une perte estimée à 7M€.

Bien évidemment, des mesures ont été prises depuis mars 2020 afin de limiter l'impact de la crise : diminution drastique des charges d'exploitation et de fonctionnement, souscription d'un Prêt garanti par l'Etat (PGE) à hauteur de 5M€, mise en chômage partiel de 40 à 80% des collaborateurs (selon les mois).

Pour autant, ces mesures fortes s'avèrent insuffisantes et, avec une trésorerie négative prévue en décembre 2020 (- 600 000 € environ), c'est aujourd'hui la pérennité même de la structure qui est susceptible d'être remise en cause.

C'est la raison pour laquelle, dans la logique du plan d'urgence métropolitain en soutien aux acteurs

économiques et au vu du poids considérable de l'activité de CEB en matière de tourisme d'affaires, il est aujourd'hui proposé, dans le respect de l'article [L. 4251-17](#) du Code général des collectivités territoriale, d'apporter une aide à l'immobilier d'entreprises en compensation de la redevance d'exploitation due à la SBEPEC :

- dans sa part fixe, arrêtée forfaitairement dans le contrat d'exploitation à hauteur de 1 550 000 €,
- dans sa part variable, pour un montant maximum provisionné à ce jour par la SBEPEC à hauteur de 80 000 € (1% du chiffre d'affaires), ce montant étant définitivement arrêté à la clôture des comptes de CEB.

Parallèlement, CEB va adapter son modèle économique et sa stratégie de relance au contexte incertain et aux conséquences de la crise sanitaire, avec :

- le maintien d'une politique de réduction des charges,
- un plan d'action commercial adapté,
- une démarche marketing basée notamment sur la digitalisation des événements...

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriale et plus particulièrement les articles L. 4251-17 et 1511-3

VU la demande de subvention formulée par Congrès et expositions de Bordeaux,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt pour Bordeaux Métropole de soutenir Congrès et expositions de Bordeaux, acteur majeur du tourisme d'affaires sur le territoire métropolitain,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à Congrès et expositions de Bordeaux une subvention à l'immobilier d'entreprise d'un montant maximum de 1 630 000 €,

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention financière ci-annexée fixant les conditions de versement de ladite subvention,

Article 3 : d'imputer ces subventions sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 65742, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 22 DÉCEMBRE 2020	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Stéphane DELPEYRAT
PUBLIÉ LE : 22 DÉCEMBRE 2020	